

Direction départementale des territoires et de la mer

Liberté Égalité Fraternité

Service connaissance, aménagement et urbanisme

Rouen, le 16 octobre 2020

Affaire suivie par : Bénédicte Muller

Tél.: 02 35 58 54 53

Mél: benedicte.muller@seine-maritime.gouv.fr

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime

à

Mesdames et Messieurs les maires,
Mesdames et messieurs les présidents de
groupement compétent en matière d'élaboration
de schémas de cohérence territoriale,
Mesdames et messieurs les présidents de
groupement compétent en matière de plans
locaux d'urbanisme

OBJET: Procès-verbal d'élections

Élections à la Commission de conciliation en matière d'urbanisme de la Seine-Maritime.

L'an 2020 le vendredi 16 octobre, s'est réunie à la préfecture de la Seine-Maritime, Salle des Vitraux, la commission de recensement des votes de la Seine-Maritime composée de :

- M. Romaric COURTIER-ARNOUX, Direction départementale des territoires et de la mer ;
- Monsieur Pierre PELTIER, Maire d'Isneauville;

et de

- Hélène LEFÈVRE, Catherine DELAHAYE, Sabine GOMICHON, Muriel MAËS, fonctionnaires.

La commission de recensement a procédé au dépouillement des enveloppes adressées ou déposées à la préfecture le 12 octobre 2020 (date limite d'envoi des bulletins de vote – le cachet de la poste faisant foi).

Direction départementale des territoires et de la mer Cité administrative – 2 rue Saint-Sever – BP 76001 76032 ROUEN CEDEX – Tél : 02 35 58 53 27 Courriel : ddtm-sg-com@seine-maritime.gouv.fr

Collège des maires		Collège des présidents d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière d'urbanisme	
Nombre d'électeurs inscrits	708	Nombre d'électeurs inscrits	23
Enveloppes extérieures recensées	528	Enveloppes extérieures recensées	13
Enveloppes extérieures non validées (arrivées hors délai)	5	Enveloppes extérieures non validées (arrivées hors délai)	0
Nombre de votants	528	Nombre de votants	13
Bulletins nuls	37	Bulletins nuls	2
Bulletins blancs	8	Bulletins blancs	1
Suffrages exprimés	483	Suffrages exprimés	10

La liste déposée par l'Association départementale des Maires de la Seine-Maritime (ADM76) a obtenu 493 voix et est déclarée élue.

Le présent procès-verbal dressé le 16 octobre 2020 est signé par le Président, les assesseurs, et le secrétaire.

Le président,

M. COURTIEA-ARNOUX

M. PELTIER

Les assesseurs,

Mme GOMICHON

La secrétaire,

Mme LEFÈVRE